**L’évaluation d’impact de l’UE du point de vue des jeunes doit être systémique, transparente et constructive**

**Le CESE a organisé une audition publique en vue de l’élaboration d’un avis d’initiative sur l’«Évaluation d’impact de l’UE du point de vue des jeunes». Cette manifestation a été l’occasion de tirer des enseignements de l’expérience d’autres États membres qui ont déjà mis en œuvre des approches similaires en matière d’évaluation d’impact du point de vue des jeunes. Elle a également permis d’envisager la participation des jeunes dans le contexte de l’avenir de l’Europe.**

Ces dernières années, les jeunes sont devenus plus actifs dans de nombreux domaines d’action politique et appellent au changement. Ils sont toutefois souvent exclus des processus décisionnels formels. Une évaluation d’impact du point de vue des jeunes qui serait obligatoire permettrait de combler cette lacune. L’évaluation d’impact de l’UE du point de vue des jeunes encouragerait l’intégration des jeunes en remédiant à leur manque de participation dans des domaines d’action qui ne sont généralement pas associés à la jeunesse. Cette évaluation permettrait de prendre de meilleures décisions politiques, car les personnes concernées seraient en mesure d’en déceler des conséquences non souhaitées. Elle renforcerait également la confiance dans le système grâce à la participation.

Dans son allocution d’ouverture, **Nicoletta MERLO**, présidente du groupe d’étude chargé d’élaborer l’avis sur l’*Évaluation d’impact de l’UE du point de vue des jeunes*, a expliqué que «la participation active des jeunes est essentielle, non seulement parce qu’il s’agit de l’Année européenne de la jeunesse, mais aussi parce que les jeunes doivent être associés, écoutés et intégrés dans le processus décisionnel».**Katrīna LEITĀNE**, rapporteure de l’avis du CESE, a ajouté: «Lorsqu’une fleur ne pousse pas, vous devez améliorer l’environnement dans lequel elle grandit, pas la fleur. Notre avis vise à déterminer les aspects de l’environnement démocratique existant qui pourraient être améliorés afin de rendre l’engagement des jeunes encore plus ciblé et plus constructif.»

Lors de la première table ronde d’introduction, **Baudouin BAUDRU** du secrétariat général de la Commission européenne, a exposé les initiatives de la Commission qui ont pour objectif de promouvoir la participation des jeunes à l’élaboration des politiques: «Au niveau de la Commission, la stratégie de l’UE en faveur de la jeunesse se concentre sur trois grands domaines d’action: mobiliser, connecter et autonomiser». La participation aux élections est le moyen le plus direct pour les jeunes d’influencer la prise de décision. Les manifestations, les pétitions et les grèves sont des formes d’influence plus indirectes, comme en témoigne l’impact politique de la lutte contre la crise climatique.

Parmi les autres possibilités d’influence figurent l’initiative citoyenne européenne, les dialogues avec les citoyens et, plus récemment, la conférence sur l’avenir de l’Europe. «La nature transsectorielle de la politique en faveur de la jeunesse est apparue dans les délibérations pendant la conférence sur l’avenir de l’Europe», a indiqué **Anna BLACKWELL** du Forum européen de la jeunesse. «L’évaluation d’impact de l’UE du point de vue des jeunes intégrera réellement les jeunes dans l’élaboration des politiques au sein de l’UE et donnera aux jeunes la considération qu’ils méritent.» La mise en œuvre de l’évaluation du point de vue des jeunes pourrait représenter un héritage permanent de l’Année européenne de la jeunesse et un suivi concret des conclusions de la conférence sur l’avenir de l’Europe.

Lors de la deuxième table ronde, **Ondrej BARTA**, chercheur en matière de jeunesse, s’est concentré sur le potentiel que revêt l’évaluation du point de vue des jeunes pour briser la bulle de consultation de l’UE en favorisant le dialogue intergénérationnel et la transparence. Les jeunes disposent de plusieurs mécanismes, mais nombre d’entre eux sont en réalité des mécanismes ad hoc, comme les pétitions et les grèves. M. Barta a expliqué que l’évaluation d’impact de l’UE du point de vue des jeunes est fondamentalement différent, car elle offre aux jeunes une participation continue et systématique sur mesure, constructive et transparente.

Plusieurs intervenants de la deuxième table ronde ont exposé des exemples concrets et des bonnes pratiques issues d’évaluations du point de vue des jeunes déjà utilisées dans des États membres de l’UE. Ils ont discuté des avantages et des inconvénients de ces pratiques, ainsi que des objectifs à atteindre lors de l’introduction de ces outils.

**Jan RAYMAEKERS**, membre du conseil flamand de la jeunesse, a expliqué le rapport d’impact flamand sur l’enfance et la jeunesse et souligne la nécessité d’objectifs clairs: l’évaluation du point de vue des jeunes est-elle un instrument politique, un instrument de participation ou une analyse d’impact.Lorsqu’on crée un tel outil, il est important de comprendre et de définir l’objectif qu’il est censé réaliser. Ensuite, **Immanuel BENZ**, du ministère de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse en Allemagne, a exposé l’expérience de l’Allemagne dans le cadre de l’évaluation du point de vue des jeunes et a tenté de faire la distinction entre différents groupes en fonction de situations de vie des gens. «Le plus grand défi pour un contrôle par la jeunesse est le manque de temps», a déclaré M. Benz.

Un autre exemple concerne la mise en œuvre d’une évaluation du point de vue des jeunes en Autriche. **Andreas SCHNEIDER**, du département des politiques européennes et internationales de la famille et de la jeunesse auprès de la chancellerie fédérale autrichienne, présente le «contrôle par les jeunes de la législation» (Youth Check), qui est désormais obligatoire en droit autrichien. «L’objectif était d’encourager les décideurs à se mettre dans la peau d’enfants et de jeunes adultes», a expliqué M. Schneider. **Eleonora KLEIBEL**, du Conseil national de la jeunesse autrichien, a également expliqué les faiblesses de ce système. Selon elle, il s’agit d’un outil précieux pour intégrer les questions relatives aux enfants et aux jeunes, mais il ne peut remplacer la participation effective des jeunes. Elle a ajouté qu’il doit être réalisé au bon moment et qu’il nécessite une formation et une information adéquates pour l’institution qui effectue le contrôle pour les jeunes.

Des recherches montrent que les jeunes s’intéressent à l’élaboration des politiques et souhaitent y participer. L’engagement évolue. Il est davantage axé sur le court terme,il est moins organisé et il s’articule autour de quelques thèmes principaux. Néanmoins, les jeunes peuvent s’abstenir de participer à tout processus décisionnel s’ils estiment que leur point de vue n’est pas reflété dans les lois et règlements. «Une participation politique constructive des jeunes à tous les processus est la base d’une démocratie saine», a souligné la dernière intervenante, **Lana PASIC**, du partenariat UE-Conseil de l’Europe pour la jeunesse. Il faut veiller à ce que les jeunes ne perdent pas d’intérêt pour la politique.

Les conclusions de cette audition enrichiront l’avis d’initiative du CESE portant sur le même thème. Le CESE adoptera ledit avis lors de sa session plénière au mois de septembre prochain.